

Convention partenariale

POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bilan de la Convention Atouts pour tous 2022 - 2024

Rencontres Atouts pour tous du 8 février 2023



Édito.....3

Un partenariat qui s'enrichit et se diversifie.....4

- Élargissement des partenariats employeurs au bénéfice de l'emploi des jeunes 4
- Un partenariat qui intègre désormais tous les réseaux d'accompagnement vers l'emploi 5

Accompagner les jeunes vers l'emploi : une action renforcée sur le terrain6

- Généralisation des dispositifs d'insertion professionnelle 6
- Et d'un partenariat renforcé avec les Missions locales 9
- Dans le cadre d'une coopération étroite avec les chargés de mission académiques 7

Développement de nouveaux moyens pour favoriser les rencontres entre les jeunes et les employeurs.....10

- Mise en ligne de la plateforme Atouts pour tous : rapprocher les offres d'emploi des employeurs partenaires et les candidatures des jeunes 10
- Multiplication des occasions d'échanges et de contacts directs entre jeunes et employeurs 13

Rencontres et échanges de pratiques : de nouvelles initiatives pour renforcer la synergie entre les partenaires15

- Les petits-déjeuners employeurs Atouts pour tous 15
- Soutien de la convention aux rencontres professionnelles de l'orientation des jeunes en situation de handicap - CIDJ ONISEP 18
- Les rencontres professionnelles Atouts pour tous 17

De nouveaux supports pour améliorer l'information des jeunes et de ceux qui les accompagnent.....20

- Élaboration d'un outil d'information sur les aides à la mobilité pour les apprentis franciliens en situation de handicap 20
- La newsletter Atouts pour tous 21
- Élaboration d'un outil d'information sur les aménagements en situation de formation 20

Le fonctionnement de la convention22

- La gouvernance 22
- Le comité d'instruction des demandes de financement de projets 23
- Les groupes de travail 2023-2024 22
- Le fonds d'aides exceptionnelles 23

La convention 2025-2027 en perspective24

- Renouveler et élargir le cercle des employeurs partenaires, signataires et adhérents 24
- Favoriser la mise en œuvre d'actions locales 25
- Développer les échanges inter-conventions 25
- Développer les actions avec et pour les universités 24
- Enjeux transversaux 26

En 2015, lorsqu'ils ont décidé de promouvoir la sécurisation des parcours professionnels des jeunes en situation de handicap, les partenaires franciliens ont été précurseurs. La convention Atouts pour tous formalise cet engagement collectif. L'ensemble des partenaires a réaffirmé cette ambition tout au long de la période 2022-2024.

Cette période a été marquée par plusieurs jalons qui expriment la volonté de l'État de toujours mieux accompagner les personnes en situation de handicap dans tous les domaines et en particulier celui de l'insertion professionnelle :

- **la Conférence nationale du handicap (CNH)** d'avril 2023 a été l'occasion de réaffirmer l'objectif de plein emploi pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- **la loi Plein Emploi** du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un emploi pour tous grâce à un accompagnement socio-professionnel renforcé des personnes qui en ont le plus besoin et une transformation du service public de l'emploi.

Cette volonté se traduit par une série de mesures destinées notamment à :

- **encourager** l'emploi en milieu ordinaire de travail qui devient un droit et la norme pour tous,
- **promouvoir** l'augmentation du niveau de qualification et le développement des compétences du public en situation de handicap,
- **faciliter** la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), notamment en début de carrière,
- **intensifier** un accompagnement plus humain dans la construction du projet professionnel de la personne en situation de handicap,
- **renforcer** le dispositif d'emploi accompagné pour maintenir en emploi les salariés en situation de handicap,
- **pérenniser** les entreprises adaptées de travail temporaire et le recours au CDD-Tremplin qui doit faciliter la sortie hors des entreprises adaptées.

Au terme de cette période 2022-2024, nous sommes fiers de présenter un 3^e bilan très positif de la convention Atouts, dans la continuité des périodes antérieures, caractérisé par :

- **un élargissement et une diversification** des partenariats : 17 employeurs et 2 partenaires institutionnels ayant rejoint la convention,
- **une généralisation** des dispositifs d'insertion professionnelle financée par l'Agence régionale de santé avec la mise en place d'un conseiller dans chacun des 8 départements franciliens,
- **une mise en ligne** de la plateforme Atouts pour tous francilienne, destinée à mettre en lien les besoins en recrutement des employeurs et les candidatures des jeunes,
- **l'instauration** de temps d'échanges entre partenaires pour renforcer les synergies et l'échange de bonnes pratiques,
- **la réalisation** de nouveaux outils qui viennent étoffer la palette existante.

L'ensemble de ces actions confirment le caractère très opérationnel de la convention dans ses objectifs d'information, d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Le renouvellement de cette convention pour la période 2025-2027 doit permettre de poursuivre cette dynamique partenariale avec un élargissement du cercle des employeurs, le renforcement des actions en direction des universités ainsi que le développement des échanges interrégionaux entre conventions Atouts pour tous dans une optique de mutualisation et d'efficacité.

Je remercie l'ensemble des partenaires de la convention, les partenaires historiques et ceux qui l'ont rejoint plus récemment, pour leur investissement et leur implication dans les différents travaux réalisés. Leur engagement permet de positionner la convention Atouts pour tous comme un levier essentiel de la sécurisation des parcours professionnels des jeunes en situation de handicap en Île-de-France.

Un partenariat qui **s'enrichit** et se **diversifie**

Élargissement des partenariats employeurs au bénéfice de l'emploi des jeunes

La convention a vocation à accueillir de nouveaux signataires, partenaires institutionnels ou employeurs privés ou publics, partageant la finalité des objectifs poursuivis et désireux d'y apporter leurs contributions. **Dans l'objectif de diversifier les débouchés professionnels des jeunes franciliens en situation de handicap**, tant du point de vue des secteurs d'activité et métiers que des niveaux de qualification ou de proximité géographique, la convention a décidé, lors de son précédent renouvellement en 2022, **d'ouvrir le partenariat Atouts pour tous à l'ensemble des entreprises, qu'elles soient ou non signataires d'un accord handicap agréé, ainsi qu'aux employeurs publics** des trois fonctions publiques.

Pour diversifier les modalités d'engagement des partenaires, deux statuts de partenariats sont proposés aux entreprises et employeurs publics : un statut de partenaire signataire pour les employeurs qui contribuent financièrement à la convention, et un statut de partenaire adhérent pour les employeurs non-contributeurs.

Ont ainsi rejoint la convention entre 2022 et 2024 :

- En tant que partenaires signataires contributeurs : **COJOP Paris 2024, Actual Group, The Peninsula Paris, Air Liquide**
- En tant que partenaires adhérents :
 - » Employeurs privés : **Rougier & Plé, Dessange international, Panpharma, SNCF Fret, SAMSIC Groupe, Klesia**
 - » Employeurs publics : **Cour des comptes, Conseil d'État, DSI (Direction des services informatiques) de France Travail, Direction générale de l'aviation civile (DGAC)**
 - » Entreprises adaptées : **EAA Prest'Ha'Terre, Biscornu et Yumaincap**



Une de nos motivations pour adhérer était que la convention est un moyen d'échanger avec les entreprises, l'administration, l'enseignement supérieur, les rectorats... »

(Sopra Steria)

28

employeurs
partenaires

Un partenariat qui intègre désormais tous les réseaux d'accompagnement vers l'emploi

À la suite de Cheops Île-de-France (réseau des Cap emploi) et de l'ARML (Association régionale des missions locales)

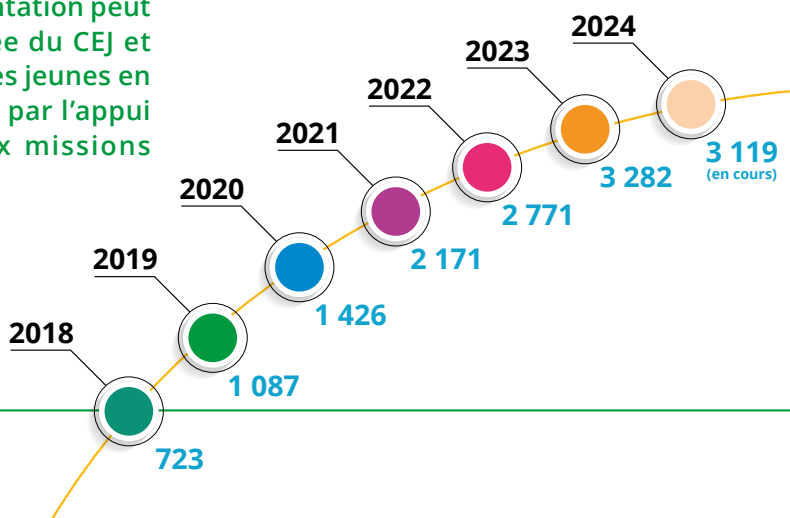
- **France Travail (ex-Pôle emploi) a rejoint la convention en janvier 2022.** Cette adhésion s'inscrit notamment dans le cadre du rapprochement, effectif depuis 2022, des réseaux Pôle emploi et Cap emploi en vue de rendre un meilleur service aux personnes en situation de handicap et d'améliorer leur recrutement par les entreprises.
- **La Fagerh Île-de-France a rejoint la convention en juillet 2023.** Elle fédère 29 établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) et de pré-orientation (ESPO) en Île-de-France, qui visent l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en situation de handicap à la suite d'un accident ou d'une maladie. Certains ont développé une offre spécialement conçue pour l'accompagnement de jeunes depuis plusieurs années (le décret du 2 octobre 2020 indique parmi les missions des ESPO/ESRP, l'accompagnement en vue d'un emploi, de jeunes en situation de handicap dès 16 ans).

LA CONVENTION ATOUS POUR TOUS EN APPUI DES MISSIONS LOCALES

On note une très forte augmentation du nombre de jeunes en situation de handicap accompagnés par le réseau des missions locales depuis 2018. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par l'arrivée du CEJ et son assouplissement au regard des jeunes en situation de handicap mais aussi par l'appui apporté par la convention aux missions

locales entre 2019 et fin 2023, de façon à les aider à s'approprier les problématiques du handicap dans leur accompagnement.

Évolution du nombre de jeunes en situation de handicap accompagnés par les missions locales



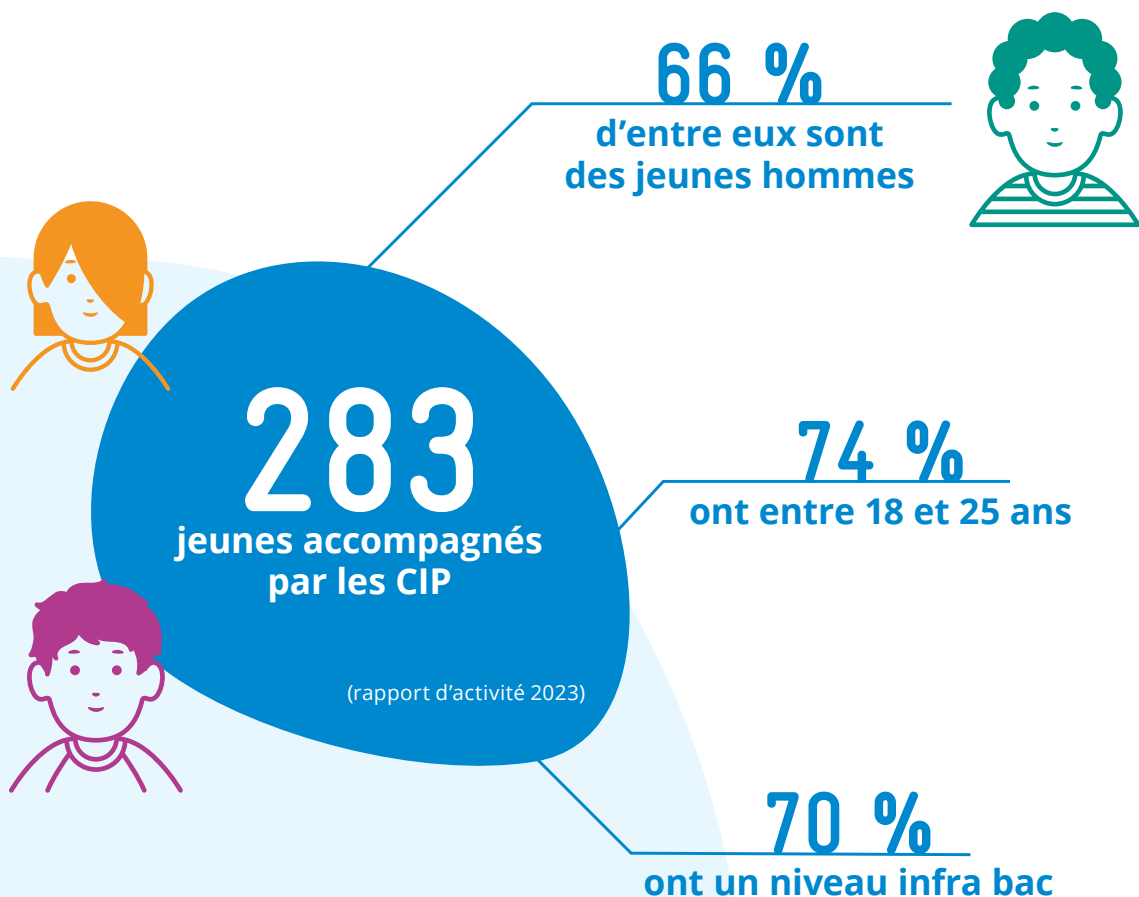
La convention nous a permis d'outiller le réseau des Missions locales. Ainsi, nous avons pu proposer au réseau des Missions locales des affiches adaptées au public jeune sur le handicap visible et invisible ; la convention nous a également soutenus dans l'innovation en nous permettant de créer par exemple des capsules ludiques pour capitaliser sur la fonction de référent handicap en Mission locale. Cette démarche propose aux référents de se former à leur rythme, d'obtenir des réponses à leurs problématiques et de s'inspirer tout en se rassurant dans leur rôle. »

ARML (Association régionale des Missions locales)

Accompagner les jeunes vers l'emploi: **une action renforcée** sur le terrain

I Généralisation des dispositifs d'insertion professionnelle

Les dispositifs d'insertion professionnelle pour les jeunes en situation de handicap financés par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France depuis 2015 dans le cadre de la convention Atouts pour tous, visent à assurer une fonction d'accompagnement individuel des jeunes par des conseillers en insertion professionnelle (CIP) départementaux, notamment pour les jeunes pour lesquels aucune solution n'a pu être trouvée. Jusqu'en 2021, quatre conseillers en insertion professionnelles dans les départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ont été déployés de manière expérimentale. Au terme d'un bilan de l'expérimentation, l'ARS en lien avec les 3 rectorats franciliens a décidé de la pérenniser et de l'étendre à l'ensemble de l'Île-de-France. En 2022-2023, les dispositifs ont été généralisés à l'ensemble de la région par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de CIP dans les départements des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et de Paris.



Rattachés à des structures médico-sociales, les conseillers en insertion professionnelle travaillent en collaboration étroite avec les chargés de mission académique pour organiser et assurer le suivi de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, en y apportant le regard et la compétence du médico-social.



Atouts pour Tous permet d'intervenir au plus tôt, de prévenir les ruptures de parcours et d'anticiper des réponses pour sécuriser les suites de ces parcours. Ainsi les missions d'information/conseil et de mise en relation avec des partenaires sont plus particulièrement développées car les jeunes se situent pour beaucoup au niveau du projet préprofessionnel. »
(Conseillère en insertion professionnelle de Seine et Marne)



Amna Marot, Steeve Thenard et Alexandre Testino, conseillers en insertion professionnelle Atouts pour tous Val-de-Marne, Hauts-de-Seine et Essonne

DANS LE CADRE D'UNE COOPÉRATION ÉTROITE AVEC LES CHARGÉS DE MISSION ACADÉMIQUES

De nombreux jeunes en situation de handicap sortant de scolarité et ayant besoin d'un accompagnement vers l'insertion professionnelle sont en effet orientés par les chargés de mission académique vers les conseillers en insertion professionnelle.

Les chargés de mission académiques pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, missionnés par les rectorats d'Île-de-France dans le cadre de la convention, interviennent en appui des référents handicap des rectorats pour organiser des coopérations entre les établissements d'enseignement (établissements secondaires de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole, CFA, établissements d'Enseignement supérieur), les acteurs du service public de l'emploi (France Travail, Cap emploi, Mission locale), les entreprises, les acteurs de l'insertion, les établissements et services médico-sociaux, etc.

Dans les académies de Versailles et de Paris, cette coopération s'appuie notamment sur le dispositif Handipro

HANDIPRO

L'académie de Versailles depuis 2018, celle de Paris depuis 2020 déploient Handipro, un dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes en situation de handicap sortants de formation initiale.

L'objectif d'Handipro est de sécuriser la sortie du système scolaire de façon qu'aucun jeune ne sorte de formation initiale sans que soient identifiées les prises de relais dans son accompagnement. Le dispositif s'appuie sur une fiche de liaison qui permet d'identifier les jeunes en situation de handicap en fin de parcours de formation dans les établissements médico-sociaux, les lycées, les CFA et les universités, et de mieux cerner leurs besoins. Ces jeunes sont ensuite accompagnés dans les premières démarches pour accéder à une formation en alternance, à un premier emploi ou poursuivre des études : selon les cas, mise en relation des jeunes avec les conseillers en insertion professionnelle, les acteurs du Service public de l'emploi ou de tout autre acteur de l'insertion professionnelle ou avec les référents handicap des universités ou des Centres de formation.

HANDIPRO VERSAILLES

Dans l'académie de Versailles, le dispositif Handipro est animé par une chargée de mission académique et quatre chargés d'insertion professionnelle départementaux, en lien avec les conseillers en insertion professionnelle.

En 2024, 390 jeunes ont rempli et retourné la fiche de liaison au rectorat.

L'analyse des fiches 2023 fait ressortir les éléments suivants :

- **60,5 % des jeunes souhaitent poursuivre des études** essentiellement après un CAP ou un baccalauréat dont 36 % vers des études supérieures et plus de 45 % d'entre eux souhaitent poursuivre leur formation en apprentissage
- **19,5 % sont à la recherche d'un emploi**
- **20 % souhaitent définir un nouveau projet de formation professionnelle**

HANDIPRO PARIS

Dans l'académie de Paris, la fiche de liaison « Handipro » a été mise en place en 2020 en lien avec la création d'une commission pluri-partenaire réunissant la MDPH et les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi pour traiter les demandes des élèves sortant du système scolaire. L'expérimentation est limitée aux élèves des ULIS-lycées dans un

premier temps, avec la perspective d'être élargie par la suite.

Le passage en commission doit permettre d'assurer que chaque élève identifie le partenaire référent pour la suite de parcours avant le 15 juin. Il permet aussi d'éviter les ruptures de parcours des plus fragiles.

I Et d'un partenariat renforcé avec les Missions locales

Les conseillers en insertion professionnelle peuvent s'appuyer sur les Missions locales qui accueillent des jeunes entre 16 et 25 ans et jusqu'à moins de 30 ans dans le cadre du contrat d'engagement jeune (CEJ) pour les jeunes en situation de handicap. En mobilisant les aides et dispositifs spécifiques à chaque situation, elles accompagnent ceux qui rencontrent des difficultés liées à leur âge (passage à l'âge adulte, passage des études au monde du travail, prise de responsabilités, etc.) mais aussi liées à des freins périphériques à l'emploi (santé, permis, logement, formation, handicap, etc.).

À l'inverse, il est également fréquent que les Missions locales sollicitent les CIP, notamment pour des jeunes en CEJ qui n'ont pas la capacité de suivre le parcours.

Les orientations se font donc dans les deux sens au bénéfice d'un accompagnement renforcé des jeunes sur leur parcours vers l'emploi.



La collaboration avec la conseillère en insertion professionnelle (CIP) d'Atout pour Tous 75 est précieuse. Il est possible de lui orienter directement des jeunes en situation de handicap pour les accompagner dans la réalisation des démarches d'insertion vers le milieu ordinaire ou le milieu protégé. Elle peut, au besoin, accompagner les jeunes dans les différentes structures, ce qui n'est pas facile pour un Référent d'une mission locale qui ne dispose pas de suffisamment de temps pour ce type de démarche. En cas de besoin, par un travail de collaboration avec les référents des jeunes à la Mission locale de Paris, elle peut s'appuyer sur le rôle de prescripteur de la mission locale pour que les jeunes puissent par exemple, bénéficier des appuis spécifiques de l'Agefiph ou pour la réalisation de PMSMP¹. »

(Mission locale 75)



1• Période de mise en situation en milieu professionnel

Développement de nouveaux moyens pour **favoriser les rencontres** entre les jeunes et les employeurs

Mise en ligne de la plateforme Atouts pour tous : rapprocher les offres d'emploi des employeurs partenaires et les candidatures des jeunes

La plateforme numérique Atouts pour tous Île-de-France a été mise en ligne début 2022 sur le modèle de celle d'Atouts pour tous Toulouse-Midi Pyrénées. La fonction principale de cette plateforme est de mettre en relation les offres (stages, alternance, emplois) de l'ensemble des employeurs, privés et publics, partenaires de la convention et les candidatures des jeunes, quel que soit leur niveau de formation.

Elle comporte :

- un **espace employeurs** ouvert aux entreprises et aux employeurs publics partenaires de la convention pour publier leurs offres, via le multiposting ou manuellement, avec l'appui du gestionnaire de communauté Atouts pour tous ;
- un **espace élèves/étudiant** pour consulter / postuler à des offres et mettre en ligne leurs candidatures. Les candidats : **élèves, étudiants en situation de handicap des académies ou établissements d'enseignement supérieur partenaires, ou jeunes dans d'autres situations** obtiennent un accès à la plateforme via **leur référent handicap** ou **leur référent de parcours** ;
- un **espace référent handicap** qui permet aux professionnels accompagnant les jeunes, élèves, étudiants et demandeurs d'emploi de suivre leurs candidatures. Les référents handicap en charge de l'accompagnement des jeunes dans les établissements, scolaires, universités, CFA, missions locales ou Cap emploi bénéficient d'un accès réservé à la plateforme qui leur permet de suivre les candidatures et d'apporter aux jeunes l'appui nécessaire à leurs démarches.



Les principaux apports de la convention sont pour nous : un travail en réseau au profit des étudiants en situation de handicap, des événements sur mesure, une plateforme de recrutement dédiée. »

(Université Paris-Est Créteil)

La validation de l'inscription se fait par le référent handicap.

Suivant le niveau d'autonomie du candidat, le référent handicap peut l'accompagner dans ses démarches (valider les CV ou lettres de motivation, valider la candidature du candidat, contacter les référents handicap des entreprises partenaires, etc.)



BILAN D'ACTIVITÉ DE LA PLATEFORME ATOUS POUR TOUS

Au 30 novembre 2024 les principales données d'activité de la plateforme sont les suivantes :

- **59** employeurs inscrits et 9 036 offres disponibles (pour les deux conventions, Île-de-France et Toulouse Midi-Pyrénées)
- **294** référents handicap dont 237 pour l'Île-de-France
- **804** jeunes inscrits (pour les deux conventions, Île-de-France et Toulouse Midi-Pyrénées)
- **107** candidatures pour l'Île-de-France :
 - » **46** candidatures en réponse à des offres
 - » **61** candidatures spontanées

À noter : les candidatures enregistrées sur la plateforme sont des statistiques relatives, car certains candidats postulent à l'offre sur le site de l'employeur après l'avoir vue sur la plateforme. Par ailleurs, les suites données (entretiens et embauches) ne sont pas enregistrées dans la plupart des cas, car non signalées par les candidats.



804
jeunes inscrits

OPÉRATION APPRENTISSAGE

(mai - septembre 2024)

- Cette opération menée à la faveur de la semaine de l'alternance, qui a eu lieu du 13 au 17 mai 2024, visait à diffuser largement les offres en apprentissage des employeurs partenaires Atouts pour tous et, dans le même temps, à promouvoir la plateforme et à en stimuler l'utilisation par les employeurs comme par les jeunes :
- information des employeurs partenaires Atouts pour tous Île-de-France et Toulouse pour les inviter à participer à l'opération en mettant en ligne leurs offres en apprentissage ;
 - mise en visibilité des offres apprentissage sur les sites Atouts pour tous Île-de-France et Toulouse et information via la newsletter ;
 - campagne d'information des jeunes via une information dédiée en direction des réseaux d'accompagnement partenaires et sur les réseaux sociaux ;
 - réalisation **d'une capsule vidéo** destinée à guider les jeunes pour accéder aux offres d'apprentissage sur la plateforme.

En chiffres : 1 168 offres de contrats d'apprentissage ont été mises en ligne sur la plateforme entre le 13 mai et le 30 septembre 2024 dont 166 pour l'Île-de-France



1 168
offres de contrats



Les atouts de la Convention: des échanges de bonnes pratiques avec des structures partenaires; la diffusion de nos offres d'apprentissage sur le site; des moments d'échanges conviviaux; être informés des actualités et nouveautés réglementaires. »

(Conseil d'État)

La plateforme Atouts pour tous est très attractive pour l'ensemble des partenaires. Néanmoins, elle ne répond pas encore pleinement aux attentes des employeurs d'une part et des jeunes d'autre part. Cette relative insatisfaction ne relève pas de l'outil en tant que tel (indépendamment des améliorations qui y sont et devront encore y être apportées en termes de fonctionnement et d'ergonomie) mais de la capacité de la convention à mobiliser les acteurs qui lui permettraient de remplir pleinement son rôle. En effet, malgré le volume important d'offres d'emploi diffusées, celles-ci ne sont pas encore suffisamment diversifiées en termes de secteurs d'activité et de niveaux de qualification. Souvent, ces offres sont trop qualifiées pour une part importante des jeunes concernés.

A contrario, les étudiants qui ne sont pas encore suffisamment informés de l'existence de la plateforme n'y sont que faiblement représentés.

Le travail à mener dans ces deux directions sera poursuivi et renforcé dans les années à venir (cf. orientations 2025-2027, pages 24 à 26).

Multiplication des occasions d'échanges et de contacts directs entre jeunes et employeurs

• Au niveau régional

Le Forum emploi/stage/alternance et handicap.

Organisé chaque année par le CIDJ avec le soutien de la convention ce Forum accueille des employeurs dont des employeurs Atouts pour tous, des professionnels de l'orientation et de l'insertion des jeunes (16/30 ans) pour des rencontres avec des jeunes demandeurs de stages, d'alternance et d'emploi direct.



EN 2022 53 exposants - 450 participants

EN 2023 48 exposants - 250 participants



[Le bilan du forum 2023](#)

EN 2024 55 exposants - 600 participants



Il y avait beaucoup de partenaires, d'associations, qui sont venues nous rencontrer. Il était surtout intéressant de rencontrer les jeunes, de voir quelle catégorie est intéressée par notre activité, dans quelles situations ils sont. En tout, ce forum a permis d'établir 5-6 contacts intéressants, qui vont sans doute déboucher sur des stages, contrat d'alternance, et un contrat CDD ou CDI. »

(Rougier&Plé)

● Et local

En 2023 la convention a permis l'organisation de deux mini forums apprentissage dans deux départements, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne :

- Organisation par le groupe de travail apprentissage de la convention d'un **mini forum Handicap, Alternance, Emploi à la Cité des métiers de Choisy-le-Roi dans le Val-de-Marne** le 23 mai. Public cible : jeunes scolarisés (ULIS collège, EREA, IME, etc.) mais aussi des jeunes peu ou pas qualifiés suivis par le Service public de l'emploi.



[Voir la vidéo réalisée sur le forum](#)



- Soutien de la convention au **mini forum « Une passerelle vers l'emploi » à Eragny-sur-Oise dans le Val-d'Oise**, porté par deux conseillères d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap de l'académie de Versailles ; public cible : 150 jeunes en situation de handicap bénéficiant d'un dispositif ULIS au sein d'un lycée professionnel public ou privé du 95 ;
- Ce mini forum « Passerelle vers l'emploi » du Val-d'Oise a été renouvelé en 2024, le 29 février, à l'ESSEC de Cergy et élargi à tous les établissements ULIS du 95.



Rencontres et échanges de pratiques: de nouvelles initiatives pour **renforcer la synergie entre les partenaires**

Les petits-déjeuners employeurs Atouts pour tous

Depuis décembre 2023, la convention organise environ tous les trimestres des rencontres entre employeurs partenaires Atouts pour tous lors de petits-déjeuners qui leur permettent de confronter leurs expériences et d'échanger sur leurs pratiques autour de thématiques qui les intéressent.



Les sujets suivants ont été traités lors des cinq petits-déjeuners qui se sont tenus en 2023-2024 :

- Favoriser les rencontres entre employeurs et travailleurs handicapés : qu'est-ce qui fonctionne vraiment ?
- Comment intégrer le handicap lors d'un processus de recrutement ?
- Développer ses partenariats avec les universités
- Sécuriser les parcours des jeunes en situation de handicap : comment sécuriser leur intégration puis leur maintien en emploi ?
- Politique Diversité et RSE : définir et réinterroger la place du handicap

“

Les rencontres des petits-déjeuners sont très enrichissantes.

Ça permet de rencontrer d'autres acteurs: des entreprises, des universités. Ça permet aussi de benchmarker les pratiques, ça nous interroge sur nos propres pratiques, c'est très intéressant. »

(Actual Group)



“

Une étudiante de la Sorbonne a fait une candidature pour un Duo Day auprès du Conseil d'État. Grâce au petit-déjeuner employeur « Développer ses partenariats avec les Universités », j'ai pu échanger directement avec le Conseil d'État, et ça a marché, ça a abouti sur le Duo Day. »

(Sorbonne Université)

Les rencontres professionnelles Atouts pour tous



Les dernières Rencontres Atouts pour tous pour l'emploi et l'inclusion des jeunes en situation de handicap se sont tenues le 8 février 2023 à Paris.

Plus de 220 personnes, partenaires de la convention Atouts pour tous, accompagnateurs et formateurs de jeunes en situation de handicap, et de nombreux employeurs y ont participé.

Au programme : des tables rondes consacrées à la formation, au recrutement et à l'intégration de jeunes en situation de handicap, ou encore à l'aménagement du poste de travail ; ainsi qu'un espace forum pour favoriser les échanges autour des stands tenus par les différents partenaires.



Un grand merci pour
l'organisation
et l'animation des
rencontres APT.
Les retours que j'ai pu
avoir sont unanimes. »
(Agefiph)

Tables rondes

- Préparer une entrée dans l'emploi
- Sécuriser un parcours d'alternance en centre de formation
- Les adaptations du poste et de l'environnement de travail
- Recruter et intégrer un JSH : facteurs clés de succès
- La convention Atouts pour tous, quels objectifs, quelles perspectives ?
- atoutspourtous.fr : Une plateforme au service de l'emploi des jeunes en situation de handicap



[Les Actes complets des rencontres](#)
[Le reportage vidéo](#)



Nous avons vraiment apprécié cette journée d'échanges avec les différents acteurs et partenaires autour du sujet qui nous préoccupe tous, l'insertion des jeunes handicapés dans le monde des entreprises. Tout était très bien organisé, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. »

(Manpower)

Soutien de la convention aux rencontres professionnelles de l'orientation des jeunes en situation de handicap – CIDJ ONISEP



La convention soutient les rencontres d'information et d'échanges entre les acteurs et opérateurs franciliens de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi inclusif des jeunes en situation de handicap organisées chaque année (sauf en 2023) par le CIDJ et l'ONISEP.

Thème des rencontres :

EN 2022

Son handicap, comment et pourquoi le dire

EN 2024 **Accompagner la découverte des métiers. Comment lutter contre l'autocensure et ouvrir le champ des possibles ?**
80 participants



[Télécharger les actes des rencontres 2024](#)

L'ANIMATION ATOUTS POUR TOUS

La convention est animée par un binôme de partenaires signataires, volontaires pour assurer cette fonction pour une durée d'au moins un an. En 2022 la coanimation a été assurée par l'Agefiph et le CIDJ, puis par Cheops uniquement en 2023 et de nouveau en binôme avec le CIDJ depuis avril 2024. Cheops étant plus particulièrement en charge de la relation avec les employeurs partenaires et les acteurs du service public de l'emploi, le CIDJ des relations avec les réseaux jeunesse (CIO, ARML, etc.) et les universités

La coanimation a pour principales missions d'animer le réseau partenarial et de favoriser l'interconnaissance et les coopérations entre les différentes catégories d'acteurs qui le composent. À ce titre, la coanimation a largement contribué, entre 2022 et 2024, à élargir le cercle des employeurs partenaires, signataires et adhérents. Elle a également pris en charge l'intégration à la convention de ces nouveaux partenaires via des réunions d'accueil et organisé, en lien avec le groupe de travail employeurs, les petits-déjeuners employeurs qui ont lieu à raison d'un par trimestre

environ depuis décembre 2023. Elle est également intervenue en appui au déploiement des huit conseillers insertion professionnelle de la convention, pour favoriser notamment leur identification au sein du réseau du service public de l'emploi et leur permettre de créer des coopérations efficaces sur le terrain au bénéfice de l'accompagnement des jeunes. La coanimation contribue également à faciliter l'usage et l'appropriation de la plateforme Atouts pour tous, en relayant auprès du gestionnaire de communauté Atouts pour tous les besoins exprimés par ses utilisateurs, employeurs notamment.

En 2024 la coanimation a par ailleurs initié de nouvelles actions en lien avec l'agence régionale ORIANE² et le projet ORACCLE³.

Enfin la coanimation assure une présence régulière sur de nombreux Forums emploi-alternance où elle peut faire connaître la convention et ses actions à ses bénéficiaires et/ou contributeurs potentiels : jeunes, réseaux accompagnants, employeurs.



Les animatrices de la convention en 2023-2024 :
Karine Martin (Cheops Île-de-France)
et Déborah Chevalier (CIDJ)



La richesse des partenariats permet de créer un espace de co-construction où l'on retrouve un écosystème élargi à l'éducation nationale et au médico-social.

Espace qui sécurise le passage des jeunes handicapés de la scolarisation vers le milieu de la formation professionnelle, et le milieu professionnel. »

(Agefiph)

2• Créée par le Conseil régional d'Île-de-France le 1^{er} janvier 2023, l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation répond à un enjeu d'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de fragilité, jeunes notamment, autour de trois missions principales : orientation, lutte contre le décrochage et insertion/placement en emploi.

3• Orientation régionale pour l'accompagnement du continuum lycéens – étudiants, ORACCLE est un projet dédié à faciliter le continuum bac-3/bac+3 en Île-de-France, regroupant 35 partenaires dont les 14 universités franciliennes pour développer de nombreuses actions à destination des lycéens, étudiants, équipes pédagogiques.

De nouveaux supports pour améliorer l'information des jeunes et de ceux qui les accompagnent



Élaboration d'un outil d'information sur les aides à la mobilité pour les apprentis franciliens en situation de handicap

Les déplacements pour se rendre au centre de formation ou en entreprise peuvent être un frein pour entrer en apprentissage ou suivre son parcours dans de bonnes conditions, notamment pour les jeunes en situation de handicap. C'est pourquoi les partenaires Atouts pour tous membres du groupe de travail apprentissage ont souhaité réaliser cet outil d'information qui récapitule les aides à la mobilité des apprentis, qu'il s'agisse des aides accessibles à l'ensemble des apprentis mais aussi des aides complémentaires spécifiques pour les jeunes en situation de handicap.

PRITH Plan Régional de l'Orientation des Travailleurs Handicapés en Île-de-France
Atouts pour tous Île-de-France
Décembre 2022

Les aides à la mobilité pour les apprentis franciliens en situation de handicap

Les aides de droit commun accessibles à l'ensemble des apprentis

- RATP : la carte Imagine R**
Les apprentis de moins de 26 ans résidant en Île-de-France peuvent accéder à la carte Imagine R leur permettant de se déplacer en Île-de-France de façon itinéraire pour un tarif annuel unique. Pour y accéder, il est nécessaire de visiter ou d'obtenir son quartier de la RATP ou de la SNCF Transilien (www.imagine-r.com). À noter par ailleurs que, comme pour les autres salariés, l'employeur prend en charge le coût de prise de l'abonnement aux transports publics.
- SNCF : un abonnement dédié pour les élèves, étudiants et apprentis**
Pour les abonnements SNCF, l'apprenti peut bénéficier de l'abonnement « élèves, étudiants et apprentis » ou de la Carte Jeune en fonction du nombre de jours effectifs chaque mois. Il convient de se rendre en gare avec un certificat de scolarité ou un contrat d'apprentissage, et deux photos d'identité.

Une aide de la Région Île-de-France couvrant de nombreux besoins, dont les frais de transport

- La nature de l'aide**
La Région Île-de-France propose une Aide régionale à l'Apprentissage (ARA), qui a pour objectif de soutenir les apprentis des premiers niveaux de formation (CAP, Bac ou BTS-DUT) lors de leur première année de contrat d'apprentissage. Elle vise à aider l'apprenti, ayant signé son contrat d'apprentissage, à faire face à des dépenses liées à l'achat de livres, d'équipement et de documentation professionnelle, et aux frais de transport, de restauration ou d'hébergement.
- Les montants**
115 € pour les apprentis inscrits en 1^{re} année de formation de niveau BTS-DUT ;
375 € pour les apprentis inscrits en 1^{re} année de formation de niveau CAP et Bac, dans la limite des crédits disponibles.
- Les modalités d'accès**
La CFA doit déposer une demande et les pièces justificatives associées via la plateforme madsamarches.iledefrance.fr pour le compte de ses apprentis inscrits en première année. L'aide régionale à l'apprentissage est versée directement sur le compte bancaire de l'apprenti par l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte de la Région. Elle fait l'objet d'un versement unique.

www.prithid.org

Élaboration d'un outil d'information sur les aménagements en situation de formation

PRITH Plan Régional de l'Orientation des Travailleurs Handicapés en Île-de-France
Atouts pour tous Île-de-France
Convention partenariale pour l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

Apprentis en situation de handicap

Vous pouvez bénéficier d'aménagements de votre formation!

- ▶ Pendant votre scolarité (collège, lycée, université)**
 - Vous avez eu de l'aide à l'école en raison de votre situation de handicap ?
- ▶ En apprentissage**
 - Vous pouvez continuer à avoir de l'aide.
 - Vous pouvez demander de l'aide : dans votre centre de formation ; dans votre entreprise
- ▶ Cette fiche vous explique :**
 - Quelles aides vous pouvez demander ;
 - Comment demander cette aide.
- ▶ Qui est concerné ?**
 - Les personnes qui ont un contrat d'apprentissage
 - Si elles ont une reconnaissance de leur handicap, c'est à dire :
 - Une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) valide.
 - Ou une équivalence de cette RQTH.
 - Ou si elles ont demandé cette RQTH.
- ▶ Vous n'avez pas encore de reconnaissance de votre handicap ?**
 - Si vous avez des difficultés, comme par exemple des difficultés à réfléchir, pour écrire, pour vous déplacer, pour bien voir, pour bien entendre...
 - Vous pouvez demander une reconnaissance de votre handicap, pour avoir de l'aide et des aménagements.
 - Pour demander cette reconnaissance :
 - Allez à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). C'est la MDPH du département où vous habitez.
 - Demandez de l'aide au référent handicap de votre CFA. Le référent handicap pourra vous aider et vous expliquer.
- ▶ Vous voulez faire un apprentissage mais vous n'avez pas encore de contrat ?**
 - Vous pouvez avoir de l'aide pour trouver un contrat d'alternance. Pour cela, inscrivez-vous à l'une de ces agences :
 - France Travail
 - Cap emploi
 - Mission locale de votre territoire

Pour avoir plus d'information
Scannez ce QR code

Où cliquer sur ce lien : <http://www.prithid.org/formation/>

www.prithid.org

Pour mieux faire connaître les possibilités d'aménagements de leur formation, un outil d'information à destination des apprentis en situation de handicap ou des personnes en recherche de contrat a été élaboré par la Convention Atouts pour tous et mis en ligne sur le site du PRITH. Ce document a été réalisé sur trois pages, pour un format imprimable.

Par ailleurs, le document restant complexe pour certains jeunes qui ne seraient pas accompagnés, une version allégée, en FALC a également été réalisée. Cet outil simplifié contient un QR code qui renvoie à la version complète.

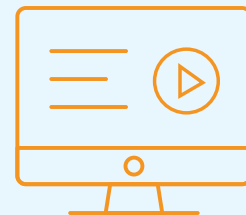
Ces documents ont également été réalisés par le groupe de travail Apprentissage de la convention.

I Et toujours

POUR LES JEUNES :



- Les vidéos de sensibilisation à la RQTH (versions [infra-bac](#) et [études supérieures](#))
- [Le livret « Être candidat »](#)
- [Le guide « Trouver un emploi avec un handicap »](#)



POUR LES PROFESSIONNELS :

- [Le guide RQTH pour les professionnels](#)

I La newsletter Atouts pour tous

Afin de diffuser largement les informations des partenaires, une newsletter mensuelle Atouts pour tous est adressée depuis 2023 aux jeunes et aux référents handicaps inscrits sur la plateforme ainsi qu'à l'ensemble des partenaires Atouts pour tous.

Cette newsletter est plus particulièrement axée sur les informations relatives aux événements emploi/handicap aux niveaux régional ou local, et complète la newsletter trimestrielle du PRITH plus institutionnelle.

L'essentiel de l'actualité de la

Convention Atouts pour tous Île-de-France

NOVEMBRE 2024

Pour ce mois, la newsletter de la convention Atouts pour tous vous présente les principales actualités régionales en faveur de l'emploi et de la formation des jeunes en situation de handicap.

[Plus d'actualités sur le site de la convention](#)

Agenda Emploi et formation :

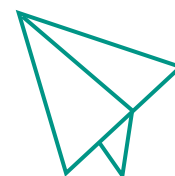
FindaJob - 19 novembre 2024

Le 19 novembre 2024 à la halle Georges Carpentier, FindaJob, les rencontres Handicap, Sport & Emploi, en co-construction avec la Mission locale de Paris et en partenariat avec la Région Ile-de-France, la Mairie du 13e Arrondissement de Paris, France Travail, CHEOPS ILE DE FRANCE, Cap emploi 75, Apéc - Association Pour l'Emploi des Cadres et Trajeo'h, organise un moment unique entre employeurs et personnes en situation de handicap dans le cadre d'un événement handisport post jeux paralympiques !

[Plus d'informations](#)

9e Rencontres Emploi & Handicap de l'Essonne - 20 novembre 2024

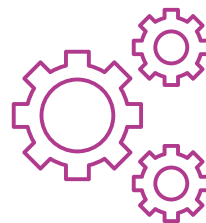
LADAPT organise les 9e Rencontres Emploi & Handicap de l'Essonne le mercredi 20 novembre 2024 à la CCI Essonne. Une matinale entre professionnels et



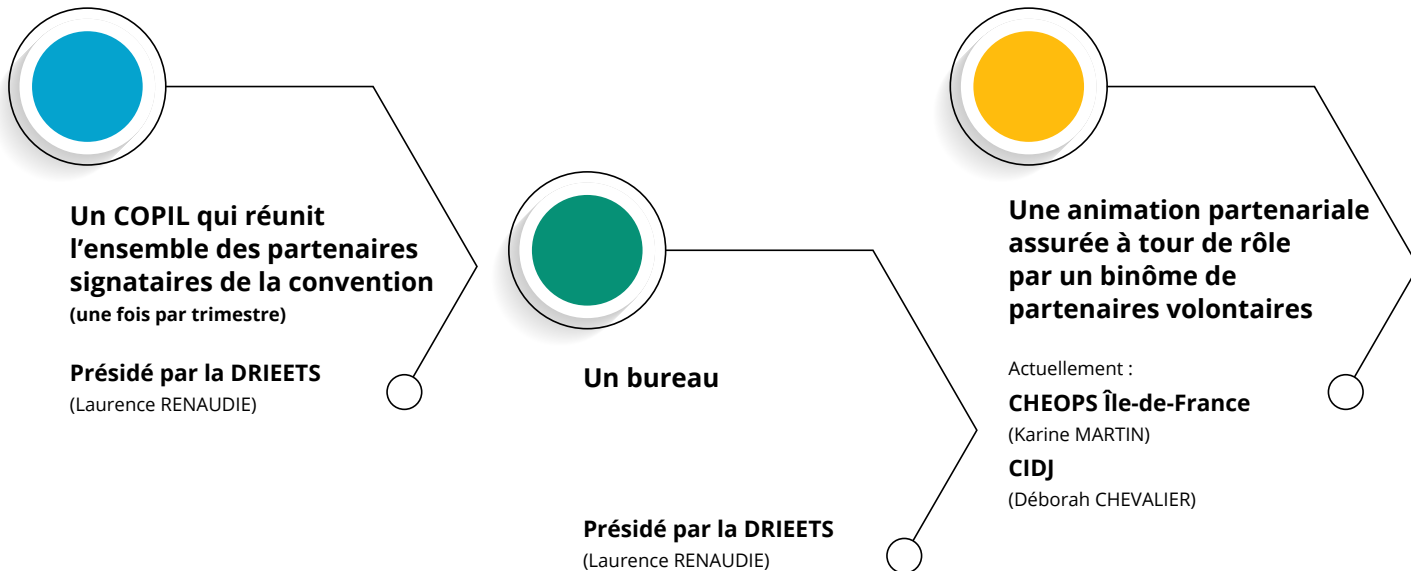
La newsletter Atouts pour tous, je la reçois et je la partage, je la trouve très bien. »

(Actual Group)

Le fonctionnement de la convention



I La gouvernance



I Les groupes de travail 2023-2024



I Le fonds d'aides exceptionnelles

Ce fonds, réactivé en 2023, est destiné à apporter des aides exceptionnelles, de dernier recours, aux jeunes de 16 à 30 ans confrontés à des difficultés imprévues pouvant compromettre la continuité de leur parcours de formation ou leur insertion professionnelle. Tout représentant des réseaux d'accompagnants partenaires de la convention a la possibilité de solliciter le fonds.

Les demandes sont instruites par un comité de validation composé de partenaires volontaires pour y participer. En 2023-2024, le comité de validation était composé de l'Agefiph, France Travail, l'académie de Versailles, l'académie de Paris et le conseiller en insertion professionnelle de Seine-Saint-Denis. Sur trois demandes d'aides durant la période, deux ont été accordées.

Le comité d'instruction des demandes de financement de projets

La convention Atouts pour tous peut accorder des financements à des projets portés par ses partenaires et qui concourent à ses objectifs en s'inscrivant dans ses priorités d'intervention.

Les demandes d'aide sont étudiées par un comité de pré-instruction puis instruites par le bureau, qui décide ou non de les soumettre à la validation du comité de pilotage.

Le comité de pré-instruction était en 2023-2024 composé de la DRIETS, l'Agefiph, France Travail et Cheops-Cap emploi.

SIX PROJETS ONT ÉTÉ SOUTENUS FINANCIÈREMENT

PAR LA CONVENTION ENTRE 2022 ET 2024

- **2022-2023** : poursuite du soutien aux actions engagées par l'ARML (Association régionale des Missions locales) pour mieux repérer et accompagner les jeunes en situations de handicap.
- **2022 et 2024** : appui financier de la convention aux Rencontres professionnelles de l'orientation organisées par le CIDJ et l'ONISEP.
- **2022-2023-2024** : appui financier de la convention au Forum emploi, stage, alternance et handicap réalisé chaque année par le CIDJ.
- **2022-2023** : poursuite du soutien au projet de l'Afpa « Reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP) » des publics en situation de handicap accueillis dans les ESAT, entreprises adaptées, et IME.
- **2023** : soutien à Convergences 93, réseau des Missions locales de Seine-Saint-Denis, pour le repérage et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap sans solution (cofinancement Agefiph).
- **2023-2024** : soutien financier au projet Forum 95 « Une passerelle vers l'emploi » (Académie de Versailles).

La convention 2025-2027 en perspective



Le comité de pilotage du 17 octobre 2024 a défini les grandes orientations d'Atouts pour tous Île-de-France pour l'année 2025 et au-delà, orientations dans le cadre desquelles s'inscriront les plans d'action annuels de la convention élaborés par le bureau et validés par le comité de pilotage.

Renouveler et élargir le cercle des employeurs partenaires, signataires et adhérents

Afin d'assurer la pérennité financière de la convention, dans un contexte où la plupart des entreprises signataires, sortant d'accord agréé, ne renouvelleront pas ou diminueront le montant de leur contribution à la convention, il sera nécessaire de recueillir l'adhésion de nouvelles entreprises signataires contributrices parmi celles qui entrent sous accord ou y seront encore durant la période 2025-2027.

Cette priorité est associée à un objectif plus large de diversification des partenariats employeurs en termes de secteurs d'activité et de niveau de recrutement afin de proposer sur la plateforme Atouts pour tous un éventail d'offres d'emplois, stages ou alternances mieux adapté à la diversité des profils des jeunes, y compris ceux, nombreux, dotés d'un faible niveau de qualification.

Dans cette perspective, la dynamique engagée ces trois dernières années pour élargir le cercle des partenaires employeurs adhérents, qu'il s'agisse d'employeurs publics ou privés, sera poursuivie et renforcée.

Développer les actions avec et pour les universités

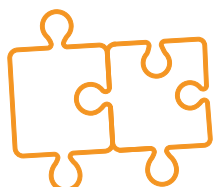


Les huit universités partenaires Atouts pour tous participent à des degrés divers à l'activité et aux actions de la convention. L'objectif de ces trois prochaines années est de permettre à l'ensemble des étudiants en situation de handicap de bénéficier des apports de la convention et pour celle-ci de mieux mettre à profit les expériences de parcours des étudiants.

Il s'agit notamment de rapprocher, par des échanges directs, les employeurs et les étudiants des universités partenaires Atouts pour tous, de favoriser l'accès des étudiants franciliens aux offres d'emploi, stages et alternance diffusées sur la plateforme Atouts pour tous des employeurs partenaires, d'inscrire aux plans d'action Atouts pour tous des actions concrètes en direction des étudiants et des personnels accompagnants.

La participation de la convention Atouts pour tous aux instances de gouvernance du projet Oracclle et le rapprochement, initié fin 2024, avec les directeurs des services d'orientation et d'insertion professionnelle des universités membres de Réseau Pro (plateforme d'insertion professionnelle partagée des universités) devraient favoriser le resserrement des liens avec les universités autour d'actions définies avec elles.

I Favoriser la mise en œuvre d'actions locales



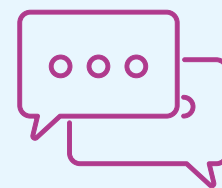
La généralisation, en 2023, du dispositif des conseillers en insertion professionnelle a permis d'ancrer dans chaque département l'action de la convention et de développer des partenariats de proximité (avec les acteurs de l'Éducation nationale, du SPE, les ESMS, etc.) au bénéfice de l'accompagnement des jeunes et notamment des plus en difficulté d'entre eux.

Il s'agit de valoriser cet ancrage et d'en démultiplier la portée, en promouvant ou soutenant les initiatives locales des partenaires : rencontres avec des employeurs de proximité, mini forums emploi/alternance territoriaux, actions visant à développer des passerelles entre les écoles, les universités et les établissements des entreprises partenaires, etc.

Les échanges initiés avec l'agence de la promesse républicaine et de l'orientation (agence Oriane), créée par le conseil régional d'Île-de-France en 2023, permettent par ailleurs d'envisager la mise en œuvre d'actions communes en direction des jeunes en situation de handicap qui devraient renforcer la portée locale de la convention.

I Développer les échanges inter-conventions

Un travail commun est déjà mené depuis 2022 entre la convention Atouts pour tous Toulouse-Midi Pyrénées et Atouts pour tous Île-de-France autour de la plateforme Atouts pour tous, coopération à laquelle s'est associée en 2024 la convention Atouts pour tous Bordeaux-Nouvelle Aquitaine.



En 2024, Atouts pour tous Île-de-France a également eu de premiers échanges avec Atouts pour tous Grand Est.

L'objectif d'un élargissement des coopérations inter-conventions au-delà de la seule plateforme Atouts pour tous répond à plusieurs enjeux.

Il doit favoriser une mise en cohérence des différentes conventions Atouts pour tous régionales afin notamment d'assurer une meilleure visibilité et compréhension du cadre de ces conventions et permettre de renforcer, en l'élargissant, le réseau partenarial.

Ce rapprochement inter-conventions vise également un plan plus opérationnel : informations réciproques sur les actions menées et mise en œuvre éventuelle d'actions communes. Il répond enfin à un enjeu économique à travers une mutualisation possible de certains postes de dépenses, par exemple sur le volet communication ou l'animation des plateformes.

I Enjeux transversaux

Des enjeux transversaux traversent ces grandes orientations thématiques. Il s'agira notamment :

- de **mieux prendre en compte les différents types de publics** (jeunes infra bac et jeunes post bac ; jeunes des académies et ceux de l'éducation spécialisée) et leurs besoins respectifs afin de mieux cibler les outils et les actions mises en œuvre dans le cadre de la convention en fonction de ces besoins différenciés ;
- de donner aux partenaires, employeurs et universités notamment, ainsi qu'aux futurs adhérents Atouts pour tous, **une meilleure visibilité sur les apports de la convention**, à travers par exemple la mise en place de quelques indicateurs clés, les témoignages de jeunes et de professionnels, une diffusion plus large et systématique des outils réalisés par la convention, etc.

Ces différents sujets pourront être approfondis et débattus lors des **prochaines rencontres interprofessionnelles Atouts pour tous, programmées pour l'automne 2025**, qui offriront un espace d'échange, de réflexion et de partage à l'ensemble des partenaires, signataires et adhérents de la convention.

Vous souhaitez rejoindre la convention ?

Contactez-nous via le [site Internet du PRITH Île-de-France](#)



Les partenaires Atouts pour tous

ENTREPRISES

- ACCORINVEST
- Actual Group
- AIRBUS Defence & Space
- Air Liquide
- ALTRAN Technologies
- Biscornu
- CAPGEMINI France SAS
- COJOP Paris 2024
- Conseil d'État
- Cour des comptes
- DASSAULT SYSTEMES
- Dessange International
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
- DSI (Direction des services informatiques) de France Travail
- EAA Prestt'Ha'Terre
- Klésia
- MANPOWER France
- Panpharma
- Rougier&Plé
- SAFRAN
- SAMSIC Groupe
- SNCF Fret
- SOPRA-STERIA
- STEF
- THALES SA
- The Peninsula Paris
- Yumaincap

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- Université Paris Saclay
- Sorbonne Université
- Paris Sciences & Lettres (PSL)
- Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10)
- Université Paris Est Créteil (Paris 12)
- Université Evry Val d'Essonne
- Conservatoire National des Arts et Métiers
- Université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

INSTITUTIONS

- DRIEETS (Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)
- DRIAIF (Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
- GIP-FCIP de l'académie de Versailles (Groupement d'intérêt public de la formation continue et de l'insertion professionnelle)
- Académies de Paris, Versailles et Créteil
- ARS (Agence régionale de santé)
- Conseil régional d'Île-de-France
- CIDJ (Centre d'information et de documentation de la jeunesse)
- ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions)
- Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)
- FIPHP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- Cheops Île-de-France (Cap emploi)
- ARML (Association régionale des missions locales)
- France Travail
- FAGERH (Fédération des centres de réadaptation pour personnes handicapées)
- UNEA (Union nationale des entreprises adaptées)

